Liste des emplacements réservés après modification
(localisation sur plans de zonage = symbole XXX avec numéro)

N°	Collectivité bénéficiaire	Destination
1	Commune	Stationnement et accessibilité aux abords du cimetière ; réserve pour extension à long terme = parcelles AC 272, AC 324 et parcelle AC 17 en partie (sur profondeur moyenne 25m et largeur 35m)
2	Commune	Elargissement de la voie communale n° 2 route du BOIS de TILLY = parcelles X 186p et X 324p sur profondeur 10m (aujourd'hui parcelles ZC 70p et ZC 74p)
3	Commune	Elargissement du carrefour rue des Ecoles / rue François Denis (parcelle AK 241p)
4	Commune	Aménagement d'une aire de stationnement rue du Dr MUNIER et réservation pour la desserte du quartier entre cette rue et le Champ de Foire (secteur 1AUb) = parcelles AB 146p et AB 394p sur profondeur 12m (aujourd'hui AB 146p et AB 637p)
5	Commune	Aménagement d'une aire de stationnement ou carrefour des rues St MARTIN et LAVAUX (parcelle AB 593)
6	Commune	Aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales au lieu-dit Vers les Carrières qui servira au futur lotissement communal ainsi qu'aux autres terrains situés au Nord du CR de RIEVILLERS = parcelles AK 58p-59p-60p pour une largeur totale de 20m soit 10m sur chaque parcelle
7	Commune	Aménagement d'un fossé large d'infiltration & de régulation des eaux pluviales en limite des secteurs 1AUc et 2AUx, au Sud du CR de RIEVILLERS qui servira à l'ensemble des terrains = parcelles ZI 4p-21p-22p-23p-24p, largeur totale de 5m soit 2.5m sur chaque parcelle sauf la 4 et la 21. (aujourd'hui, la ZI 4 est devenue ZI 4-38-39-40-41)
8	Commune	Aménagement des accès à la partie Nord du secteur de renouvellement urbain englobant l'îlot SERVA et le secteur 1AUb du PLU = parcelles AD 21p-22p-43p-43bp-512p
9	Commune	Aménagement d'une voie piétonne sur une rive de l'Orne dans la traversée d'Etain = parcelles AC 61p-62p sur une profondeur de 5m
10	Commune	Aménagement et sécurisation du carrefour rue des Cens / rue Poincaré = parcelles AB 103 en partie (secteur jardin)

ZONAGE 12/2006 — P.L.U d'ETAIN

ZONES URBAINES

UA : zone urbaine centrale

UB : zone urbaine à vocation résidentielle
UBa : secteur pavillonnaire (des Clairs Chênes)
UBb : secteur de friches industrielles à renover
UBi : secteur résidentiel à caractère inondable

UL : zone de loisirs
ULi : secteur de loisirs à caractère inondable

ZONES A URBANISER

1AU : zone d'urbanisation future (vocation résidentielle)
1AUa : secteur urbanisable route de DAMVILLERS
1AUb : secteur à "rénover" soumis à orientations d'aménagement
1AUc : secteur urbanisable greffé au nouveau collège
1AUd : secteur urbanisable route de SPINCOURT

1AUX : zone réservée aux activités
1AUXa : secteur couvrant la ZI communale
1AUXb : secteur réservé à l'extension de la ZI
1AUXc : secteur à vocation commerciale et tertiaire

2AU : "réserve foncière" (urbanisation à long terme)
2AUX : secteur destiné à l'accueil d'activités

ZONES NATURELLES

A : zone naturelle à vocation agricole dominante
Ab : secteur tampon entre zones residentielles et toutes activités
Ac : secteur admettant l'ouverture de carrières
Ai : secteur agricole à caractère inondable

N : zone naturelle forestière ou de protection
(bois : sites et paysages ; risques...)
Nl : secteur destiné aux loisirs de plein air
Nm : secteur occupé par la base militaire
Nacc : secteur destiné à l'aire d'accueil des gens du voyage

Emplacements Réservés (Voir détail ci-dessus)
Espaces Boisés Classés
Itinéraires à conserver

Thierry DEHOVE
28 Avenue du Général De Gaulle
54800 CONFLANS-EN-JARNISY
Tél. 03.82.33.08.10 – Fax 03.82.33.28.84
15 Rue Victor Schleifer
55100 VERDUN
Tél. 03.29.86.69.32 – Fax 03.29.86.12.98
Bureau d'études PREVOTEAU
Siège social : Champigny BP 33
55001 BAR LE DUC Cédex
Agence : 4080 du 2ème RI
54000 NANCY
Tél : 03.83.35.43.20
Fax : 03.83.35.57.97
Direction Départementale de l'Equipement
S.U.H.E
14, rue Antoine DURENNE
55000 BAR LE DUC

COMMUNE D'ETAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

F1
F2

Vu pour être annexé à la délibération du 07/05/2013 approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme

ECHELLE : 1/2000

Référence 0 0 5 0 3 0 7 3 6

Modification n°2 05/2013
Modification 06/2010
Zonage 12/2006

ETAIN-ZONE-PLU-2000